

***Rapport annuel sur la qualité et le prix
du service public d'élimination des déchets
Année 2015***



Communauté de communes des Duyes et Bléone
Place de la République
04510 MALLEMOISSON
Tél : 04 92 34 68 75
Fax : 04 92 34 77 85
Mail : bienvenue@ccdb.fr
Site Internet : www.ccdb.fr

1. La Communauté de communes des Duyes et Bléone

La Communauté de communes des Duyes (CCDB) et Bléone regroupe 7 communes de la vallée des Duyes et de la Bléone rassemblant une population de 3200 habitants :
Le Castellard-Mélan, Les Hautes Duyes, Thoard, Barras, Mirabeau, Mallemoisson et Le Chaffaut Saint-Jurson.



Carte 1 : Périmètre de la Communauté de communes des Duyes et Bléone (CCDB)

La Communauté de communes, créée le 29 décembre 1992, exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour le compte des communes adhérentes.

En 2004, la communauté de communes a transféré la compétence traitement au Syndicat Départemental de Valorisation des Ordures ménagères des Alpes de Haute Provence (SYDEVOM).

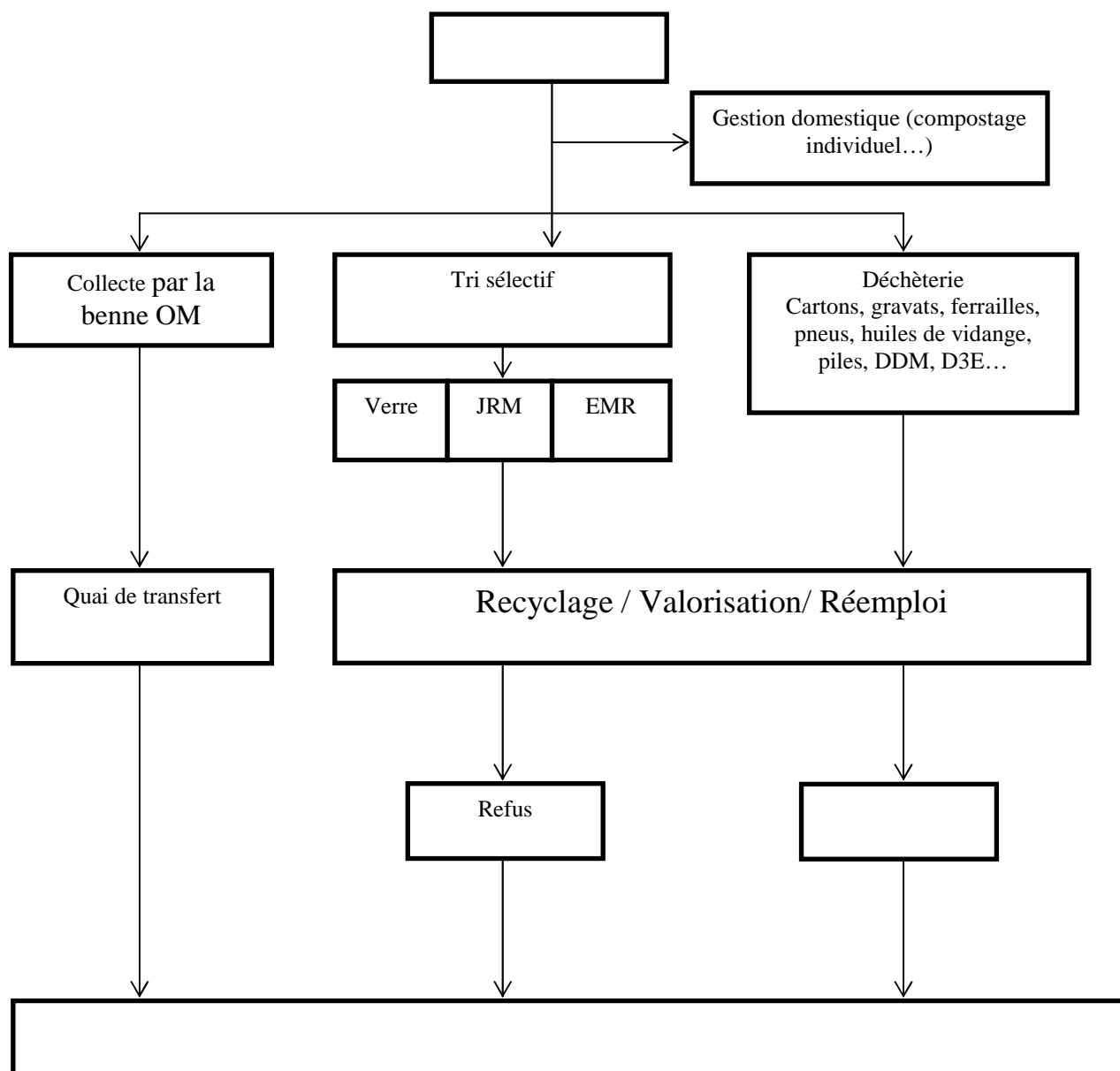
2. Les chiffres clés de l'élimination des déchets

Le tableau 1 présente les chiffres clés de l'élimination des déchets pour l'année 2015 :

Ordures ménagères	838,690 t
Tri sélectif	147,330 t
Tonnages de déchets reçus à la déchèterie	518,255 t
Total déchets collectés	1504,275 t
Déchets valorisés	525,645 t
Taux de valorisation global	35 %

Tableau 1 : Les chiffres clés de l'élimination des déchets

3. Présentation générale du service d'élimination des déchets



4. L'élimination des ordures ménagères

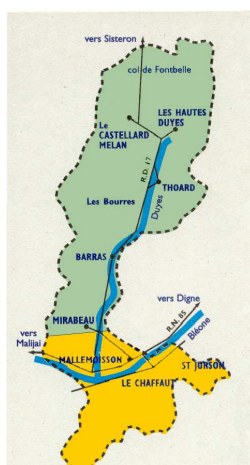


4.1 Organisation du service

Le territoire de la CCDB est maillé de 180 points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères sur les 7 communes, équipés de bacs de collecte de contenance 660 litres essentiellement et 340 litres.

La collecte est effectuée par une benne à ordures ménagères achetée en 2003, composée d'un châssis Renault Midlum 220 DCI et d'un caisson FAUN de capacité 12,5 m³ et de charge utile 6 tonnes.

Le territoire de la communauté de communes est divisé en 2 secteurs pour la collecte des ordures ménagères (voir carte 2). Chaque secteur est collecté 2 fois par semaine.



Carte 2 : Découpage de la Communauté de communes en 2 tournées de collecte des ordures ménagères

La tournée « bas de vallée » comprend le Chaffaut Saint-Jurson, Mallemoisson et le sud de Mirabeau. Les collectes ont lieu le lundi et le jeudi.

La tournée « haut de vallée » comprend le Castellard-Mélan, les Hautes Duyes, Thoard, Barras et le village de Mirabeau. Les collectes ont lieu le mardi et le vendredi.

- La CCDB effectue la collecte des bacs à ordures ménagères puis transporte les déchets au quai de transfert de Digne-les-Bains.
- Le traitement est du ressort du SYDEVOM : à partir du quai de transfert, les déchets sont rassemblés et transportés jusqu'au site de traitement, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN). Le site se trouve à Valensole dans les Alpes de Haute Provence.

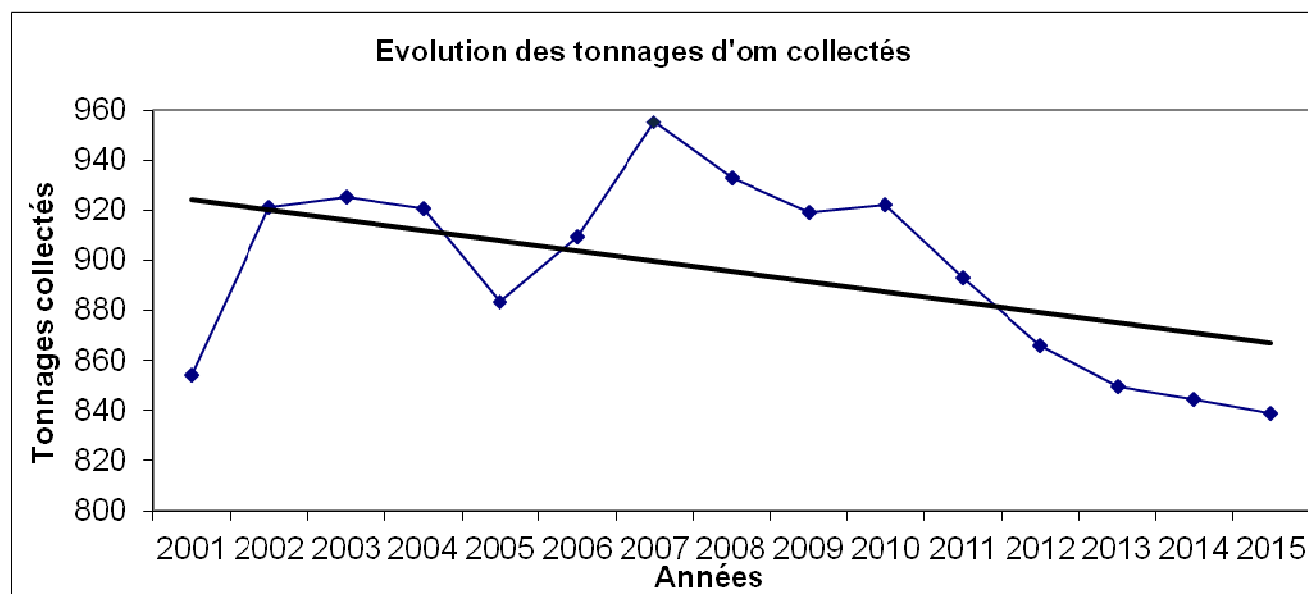
Par ailleurs, le lavage des bacs de collecte des ordures ménagères s'est déroulé au mois de septembre. La prestation était fournie par la société S2P, basée à Sainte-Tulle.

4.2 Tonnages collectés

En 2015, la benne à ordures ménagères de la CCDB a collecté **838,690 tonnes** de déchets en une baisse de **0,7 %** par rapport à 2014.

Il est intéressant de noter que les tonnages de déchets ménagers collectés baissent depuis l'année 2008.

Les observations des contenus des bacs de collecte des ordures ménagères laissent apparaître une marge de progression dans la baisse des tonnages car on y retrouve encore des recyclables et des déchets devant être déposés à la déchèterie (déchets verts, gravats, D3E...).



Graphique : Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés depuis 2001.

4.3 Aspect financier du service OM

En 2015, Le coût d'élimination des ordures ménagères est de **349 €/tcollectée** ou **90 €/hab.**

Ce coût d'élimination se décompose en coût de collecte et en coût de traitement :

- Le coût de collecte comprend notamment les frais d'entretien et de fonctionnement de la benne à ordures ménagères, les frais de personnel. Coût de collecte : **236 €/t.**

- Le coût de traitement comprend notamment les frais de fonctionnement du quai de transfert, le transport des déchets jusqu'à l'ISDN et le coût de stockage à l'ISDN.

Coût du traitement : **113 €/t**

Les dépenses du service de ramassage des ordures ménagères s'élèvent à **292 470.79 €.**

Côté recettes :

- le produit de la TEOM s'élève à **383 685,00 €.**
- la redevance spéciale a rapportée **6 383,00 €.**

5. Le tri sélectif



5.1 Organisation du tri sélectif

Le tri sélectif sur la CCDB se déroule en apport volontaire aux **Points Recyclage** selon 3 flux :

- le verre (colonne de tri à bandeau de **couleur verte**),
- les papiers/journaux/revues/magazines JRM (**couleur bleu**)
- et les emballages ménagers recyclables EMR (**couleur jaune**).

Le territoire de la CCDB est couvert par **16 Points Recyclage** situés à **Le Castellard-Mélan** (Sainte Madeleine), **Thoard** (parking du village, centre de secours, Les Bourres), **Barras** (terrain de sport, déchèterie), **Mirabeau** (les 4 chemins, entrée du village), **Mallemoisson** (lotissement les Cathelières, route de Thoard, chemin Augustin Moynier, la Cornerie), **Le Chaffaut** (ZA St Pierre, Saint Jurson, Carmejane et la Marine).

Le relevage des colonnes de tri est la compétence du SYDEVOM.

5.2 Résultats du tri sélectif

Les tonnages de déchets triés par la collecte sélective en 2015 s'élèvent à **148,19 tonnes** dont la répartition par flux est présentée dans le tableau ci-dessous.

<i>Matériaux</i>	<i>Tonnages collectés</i>	<i>Evolution par rapport à 2014</i>
Verre	64,52 t	-3 %
Papier, journaux, magazines	52,84 t	-4 %
Emballages ménagers	30,83 t	+19 %
Total	148,19 t	+1 %

Il faut noter que le taux de refus dans les EMR est de l'ordre de 22 %

La part de déchets collectés par le tri sélectif représente **15 %** des déchets ménagers.

5.3 Aspect financier du tri sélectif

Le coût de la collecte sélective par tonne collectée en 2015 s'élève à 161 €/t ou 7,5 €/hab.

Au cours de l'année 2015, une tonne d'ordures ménagères traitée par le tri sélectif permet d'économiser 188 €/t par rapport une tonne d'ordures ménagères éliminée en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les dépenses du tri sélectif sont de **39 342,27 €**.

Les recettes de valorisation ont rapporté **15 515,94 €**.

6. La déchèterie intercommunale de Pré de Bouvet



La déchèterie a ouvert ses portes le 9 juillet 2007. La déchèterie intercommunale est située sur la commune de Barras, en face de la route qui mène au village de Mirabeau.

6.1 Fonctionnement de la déchèterie

Les heures d'ouverture de la déchèterie sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	HIVER <i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i>	ETE <i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i>
<i>Lundi</i>	14 h - 17 h	15 h - 18 h
<i>Mardi</i>	14 h - 17 h	15 h - 18 h
<i>Mercredi</i>	14 h - 17 h	15 h - 18 h
<i>Jeudi</i>	14 h - 17 h	15 h - 18 h
<i>Vendredi</i>	14 h - 17 h	15 h - 18 h
<i>Samedi</i>	9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h 15 h - 18 h

La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés

Conditions d'accès :

La déchèterie intercommunale est ouverte aux habitants et aux artisans de la CCDB et aux entreprises réalisant des chantiers sur la CCDB.

L'accès est gratuit pour les particuliers.

Les professionnels paient une redevance au m³ ou kg selon la nature des déchets déposés. Les tarifs sont fixés en conseil de communauté. Les tarifs prévoient une distinction professionnels locaux / professionnels extérieurs.

Fréquentation :

La déchèterie a été ouverte pendant **297 jours** au cours de l'année 2015.

La fréquentation s'est élevée à **7217 visiteurs** (+6% par rapport à 2014) sur l'année soit une moyenne de **24 visites** par plage d'ouverture.

6.2 Tonnages de déchets recus à la déchèterie

Les utilisateurs ont déposé **518,255 tonnes** de déchets à la déchèterie en 2015, qui se répartissent selon le tableau ci-dessous.

<i>Matériaux</i>	<i>Quantités</i>	<i>Destination</i>
Gravats	293,820 t	valorisation
DIB	138,740 t	Tri puis ISDN
Ferrailles	36,280 t	valorisation
D3E	33,854 t	valorisation
Cartons	8,640 t	valorisation
Pneus	4,731 t	valorisation
DDM	1,200 t	destruction
Piles	0,000 t	valorisation
Huiles	2,430 t	valorisation
Total	518,255 t	

La CCDB a contractualisé avec les éco-organismes suivants : Aliapur (pneumatiques), Corepile (piles), Eco-Systèmes (D3E).

L'élimination des huiles de vidange passe par le collecteur départemental agréé.

6.3 Aspect financier de la déchèterie

Dépenses

En 2015, les dépenses de fonctionnement de la déchèterie intercommunale ont été de : **62 346,11 €** dont 40 000 € pour la valorisation ou l'élimination des déchets reçus.

Recettes

Les recettes de valorisation des déchets de la déchèterie intercommunale au cours de l'année 2015 s'élève à **1 696,45 €**.

La facturation des professionnels a rapporté **128,00 €**.

Bilan

Le coût de revient de la déchèterie est de **117 €/t** de déchets reçus soit **19 € par habitant**

Là aussi, une certaine proportion de déchets déposés avec les ordures ménagères devraient être déposés à la déchèterie et permettrait d'économiser **232 €/t** par rapport à leur prise en charge dans la filière OM.

7. Le compostage

Depuis 2004, le SYDEVOM et la CCDB proposent aux particuliers de s'équiper de composteurs individuels afin de traiter leurs biodéchets issus de la cuisine et du jardin. Ces composteurs étant utilisés pour traiter une partie des déchets de jardins et une partie des déchets de cuisine, ils permettent de détourner du flux des ordures ménagères une quantité significative de déchets et contribuent ainsi à la baisse des tonnages des déchets ménagers collectés.

236 composteurs sont installés sur le périmètre de la CCDB, c'est-à-dire que **18 %** des foyers de la CCDB possèdent un composteur.

8. Le service de ramassage des encombrants



Depuis le début de l'année 2004, la Communauté de communes des Duyes et Bléone organise un **ramassage des encombrants** à domicile.

Les personnes désirant bénéficier du service s'inscrivent par téléphone auprès de la CCDB.

Une participation financière de 10 euros est demandée à l'utilisateur du service.